



Demande de renfort de Personnel Administratif au SPIP du nouveau CP Caen-Ifs

A l'heure où un nouvel établissement va voir le jour à Caen, doublant les capacités d'accueil de détenus, la DI de Rennes et la DAP se refusent à donner les moyens suffisants en RH pour le bon fonctionnement du SPIP.

En effet, il n'est pas prévu un renfort de PA au SPIP pour le nouvel établissement. Le PA qui officie actuellement à la MA travaille avec une équipe de 7 CPIP et 1 DPIP, pour 270 détenus théoriques mais 395 détenus pris en charge effectivement.

Avec le nouvel établissement il y aura 14 CPIP et 1 DPIP pour 691 détenus théoriques. Cela fera un effectif total représentant plus du double des chiffres actuels. Et cela sans compter la surpopulation carcérale qui sera inévitable. Et si ce constat n'était pas suffisant ; notez que le PA devra aussi composer avec deux structures (la SAS et la semi-liberté) distantes géographiquement de plus de 10 kilomètres du reste du CP Caen-Ifs.

Comment les instances dirigeantes peuvent-elles penser qu'un seul Personnel Administratif suffira dans ces conditions ? Il y a donc fort à parier que, par leur attachement au service public, les CPIP seront amenés à effectuer des tâches qui ne leur incombent pas, au détriment du temps consacré dans l'accompagnement de la personne détenue.

Le fait que le SPIP puisse être amené à ne plus répondre à ses missions essentielles serait donc chose négligeable ?

C'est à se demander si l'Administration Pénitentiaire porte un réel intérêt au bon fonctionnement du SPIP au sein du nouvel établissement !

La CGT IP Basse-Normandie a conscience qu'une ouverture d'établissement est un événement important et sensible, et considère que le SPIP y a toute sa place.

Un risque réel de burn-out est à craindre si la DI et la DAP continuent de faire la sourde oreille sur cette question.

La CGT IP Basse-Normandie réclame qu'un poste de Personnel Administratif soit prévu à la prochaine CAP, afin que soit pris en compte la réalité du travail colossal que va représenter ce nouvel établissement.

La CGT IP Basse-Normandie exige que des décisions soient prises dans l'intérêt du public suivi ainsi que des collègues.

A Caen, le 22 mai 2023
La CGT-IP Basse-Normandie